L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE MATIN, 13 FEVRIER.

Athénée Louisianais.

DEUXIEME SEANCE REGULIERE.

Les membres de l'Athénée se réunissaient mercredi, 9, dans les salons de M. Olivier Carrière.

La correspondance est volumineuse et occupe une place importante dans les travaux de la soirée. La nouvelle institution continue de recevoir les adhésions les plus encourageantes, les unes d'hommes parvenus à la maturité des années, les autres de jeunes Louisianais à peine entrés dans la vie active. Une lettre du général Alexandre de Clouet est écoutée avec un double sentiment de satisfaction et de gratitude.

"L'Athénée Louisianais, écrit notre vénérable compatriote, n'eût-il d'autre but que celui de perpétuer l'usage de la langue française dans notre pays, que toutes mes sympathies lui seraient acquises.

"Non! la Louisiane ne saurait renoncer à la langue française. L'Athénée Louisianais vient de construire une forteresse, de fonder un sanctuaire où une brave petite armée pourra au moins se retirer, serrer ses rangs, les mains enlacées, cœur contre cœur, se recueillir et se fortifier à l'ombre de ses pénates, et par le culte de ces nobles et glorieuses traditions, dont l'adversité ne fait que rehausser l'éclat, et qui font renaître et revivre les peuples, les empires et les nationalités, de la vie de l'histoire et de la postérité....

"Tout en me mettant à la disposition de votre association comme membre correspondant, je ne suis pas sans savoir qu'au début de toute organisation, il est souvent urgent de subvenir à des frais indispensables, et si une faible contribution de ma part peut vous être agréable, ou de la moindre utilité, veuillez disposer, à cet effet, du petit mandat sous ce pli."

La Société accepte avec reconnaissance l'offre généreuse du général de Clouet. Ce vétéran du patriotisme louisianais aura l'honneur d'avoir, le premier, contribué par un acte de générosité, à la consolidation d'une œuvre entreprise entièrement dans un but d'intérêt général et dont les bienfaits seront recueillis surtout par la jeunesse d'aujourd'hui et celle de l'avenir.

Après la lettre du patriarche de St-Martinville, les membres de l'Athénée écoutent avec le plus grand plaisir celle d'un jeune candidat dont le mérite égale la modestie, et dont le nom se fera connaître par la part brillante qu'il prendra aux travaux de ses futurs collègues. Cette lettre adressée au Président est conçue en ces termes:

"Monsieur,

"Vous faites appel à tout ce qu'il y a autour de vous d'énergies et de volontés. Je suis bien faible encore; mais du moins j'ai l'enthousiasme et la foi, ces deux ailes qui mènent loin.

"Je viens donc solliciter l'honneur d'être admis parmi vous, en vous priant, monsieur, d'être mon parrain avec monsieur Alfred Mercier, votre frère.

"Espérant que vous accepterez ma demande, je suis etc., etc."

Le général Beauregard fait la proposition que le secrétaire soit chargé de se mettre en rapport avec M. le professeur Sacc, de l'Université de Neuchatel (Suisse) en ce moment de passage à la Nouvelle-Orléans, pour prier cet hôte distingué de vouloir bien honorer de sa présence la prochaine réunion de l'Athénée.

L'Athénée écouterait avec intérêt les développements dans lesquels M. le professeur Sacc pourrait entrer, pour bien initier ses auditeurs à l'exploitation du *Roseau à manufacture, ou Massette*, dont l'industrie anglaise paraît tirer des profits considérables. Cette plante abonde en Louisiane; la culture pourrait aisément la multiplier dans des proportions immenses. Il y a là, probablement, si on veut prendre la peine d'approfondir la matière, une nouvelle source de richesse pour la Louisiane.

Le secrétaire propose de choisir "l'Abeille" pour organe officiel de l'Athénée, et demande qu'un comité soit nommé pour s'entendre, à cet effet, avec MM. Limet et Numa Dufour.

Cette motion est adoptée et le président nomme membres du comité MM. Olivier Carrière, Auguste Jas et Alfred Mercier.

La parole est au docteur Alfred Mercier pour lire une *Etude* sur les éclairs.

L'objet principal de ce travail est de montrer que tous les éclairs peuvent être ramenés à l'unité. Ces météores se divisent généralement en trois classes, 1o. Eclairs linéaires; 2o. Eclairs en nappe, ou éclairs de chaleur; 3o. Eclairs en boule.

L'éclair en boule, qui en réalité est la foudre elle-même, éclate dans les nuages, ou à l'air libre; c'est son explosion qui produit l'éclair linéaire et l'éclair en nappe, qui lui-même n'est que l'expansion lumineuse de l'éclair linéaire.

Les éclairs en boule sont des globes de feu qu'on voit sortir des nuages; ils descendent, ils remontent, ils traversent l'atmosphère dans tous les sens. La lenteur de leur locomotion contraste avec la vivacité des éclairs linéaires et des éclairs en nappe.

Ces brillants météores sont d'un volume qui varie depuis celui d'un œuf de poule jusqu'à celui d'un tonneau. Ils sont tantôt d'un blanc azuré, tantôt d'un rouge ardent, celui d'un jaune rougeâtre, celui d'un jaune d'or nuancé de bleu. Ils éclatent comme des bombes. On les voit quelquefois tomber sur le sol, sans faire explosion, rebondir et remonter vers les nuages. Ils entrent dans les édifices et les maisons, circulent doucement, ou s'agitent avec des mouvements qui rappellent ceux de la souris, sortent par une porte ou une fenêtre, silencieux et inoffensifs, ou éclatent avec le bruit d'un coup de canon et en produisant de grands dégâts.

L'espace dont nous pouvons disposer ne nous permet de donner que le résumé très succinct de cette *Etude* sur les Eclairs, dont la lecture a pris une heure.

Le travail destiné à être présenté à la prochaine séance, est confié au docteur Charles Turpin. Notre estimable confrère a choisi un bien intéressant sujet, *Alfred de Musset étudié dans ses œuvres poétiques; l'homme montré dans le poète. Première phase, Matérialisme léger de la jeunesse; deuxième phase, Lutte entre le matérialisme et le spiritualisme; troisième phase: Triomphe de l'esprit.*

A dix heures, le président prononce l'ajournement.

Le Secrétaire,
ALFRED MERCIER.

LE MONDE ELEGANT ET LES TOILETTES.—Continuation de cette charmante mode de robes de laine qui donne aux plus élégantes un petit air de Mme de La Vallière, entre la cour et le couvent. Cette robe de laine, on l'emploie un peu, on tâche de lui prêter un grain, moins que rien, de coquetterie qui trahit la merveilleuse sous la bure. On la fait couleur carmélite, par exemple, la jupe tout unie à traîne longue et simple. Cela glisse sur les tapis avec une douceur de plis monastiques. Le corsage à la religieuse serré à la taille par une ceinture de gros grain carmélite. Autour de la longue basque et tout le long devant une dentelle russe brodée en laine bleu de ciel, le plissé traditionnel en mousseline blanche et valenciennes doublant la casaque et s'entrevoyant un peu sous la dentelle. Les manches à revers de dentelle brodée de bleu de ciel et nœuds carmélite. Une jolie tête de Parisienne, sortant de ce corsage de laine sombre, plait davantage. La blancheur du teint, la coquetterie de la coiffure semblent réhaussées pas ce costume austère.

Très réussies les robes à la grecque qu'on porte à l'Opéra. C'est en cachemire blanc, la tunique drapée à l'antique sur une première tunique de cachemire, cette tunique garnie d'une large bande de velours noir sur laquelle sont brodées des roses de chenille avec feuillages d'automne. Le corsage tout à fait grec, à taille ronde, à gros plis godets devant et derrière, avec des bretelles en velours noir brodé des mêmes roses. Dans les cheveux des feuillages d'automne en velours et des roses en velours aussi.

Il était de bon ton, l'autre semaine, de présenter ses hommages à la femme du chef de l'Etat. Aussi voyait-on foule à l'Elysée, de trois à sept heures. Je ne sais pourquoi ces réceptions ont un certain air de premier Empire, peut-être à cause de cette manie d'uniformes, les toilettes Directoire, les longues et solennelles révérences. Du reste, un certain nombre de femmes affectent des airs de mâle énergie et de dignité qui, ma foi, ne leur vont pas mal du tout.

Trois toilettes prises au hasard dans cette foule élégante.

Une polonaise très longue et très étroite, en pékin rose pêche, sur une longue robe de velours noir, petit chapeau Empire en pékin rose galonné d'argent avec une grosse touffe de plumes.

Une autre, en velours nacarat, une longue pelisse en matelassé blanc, garnie de fourrures sombres. La toque ronde, posée en arrière, en matelassé et fourrure. La veuve du brillant colonel G...., en robe de velours noir brodée de jais à l'Espagnole, petit chapeau de velours avec aigrette de jais, plantée droite sur le front. Bien jolie cette mode de s'envelopper la tête de gaze pour sortir du bal ou du théâtre.

Toutes les femmes sont vraiment charmantes sous ce gracieux nuage d'azur et argent ou rose lamé d'or. On croirait voir des miniatures d'Isabey.

Toilette de dîner:

Robe de faille vert absinthe à traîne immense, sans autre garniture qu'une triple guirlande brodée au plumetis; des roses de Bengale, au feuillage foncé, entre des feuilles de chêne avec leurs glands. La tunique en crêpe de Chine, même nuance, et brodée de la même guirlande. L'encolure du corsage se voile sous un fichu de valenciennes attaché par des roses. Dans les cheveux, roses et peigne de diamants.

Costume en velours et damassé noir. Point d'Alençon aux manches et à l'encolure. Pour éclairer cette toilette sévère, des hyacinthes énormes en bracelets, collier, pendants d'oreilles et peigne dans des cheveux blonds qui en paraissaient incendiés. *(La vie parisienne.)*

—Un joli mot de chasseur.

Un amphitryon, Nemrod des plus maladroits, disait hier à ses invités:

—Je vous avais promis un lièvre, mais ma cuisinière la manqué.

—Un mot de d'Ennery à propos de sa maladie et de sa convalescence;

—Je me croyais pas si bon marcheur; après avoir fait le *tour du monde en 80 jours*, je viens de faire, en 40, le tour......de *l'autre monde!*

FEUILLETON.

LE BEAU SOLIGNAC.

PAR JULES CLARETIE

DEUXIEME PARTIE.

IX—Suite.

—Je n'aurais jamais dit le mot, colonel, mais puisque vous l'avez prononcé vous-même.... Oh! ne craignez pas que je vous en fasse un reproche.... Il y a des bâtards auxquels l'histoire tire son chapeau, si elle en a, ce que j'ignore... M. de Vendôme était quelqu'un, je suppose, et nos souverains légitimes ont souvent donné en apanage les biens des moines à d'aimables enfants nés, comme vous, de l'aventure....

Mais, que voulez-vous! je suis vieux, j'ai des préjugés. Je comprendrais que ma faiblesse allât jusqu'à permettre que ma petite-fille épousât un *m'sieu* quelconque, doté d'un nom bourgeois, un nom aussi sot au besoin que celui de votre maréchal Lannes—vous voyez que nous avons les idées larges—mais un bâtard, comme vous dites......un bâtard....jamais! Je vous le garantis, colonel, ma petite-fille n'épousera jamais un....

—Un homme, interrompit encore Solignac, qui, jeté dans ce monde sans parents, a choisi pour famille le régiment, pour mère la patrie, et a conquis, je ne dis pas un titre, mais un poste d'honneur, à la pointe de son sabre!

—Eh! ventrebleu! colonel, qui donc nie ici vos mérites militaires, je vous prie? Que votre empereur vous donne le bâton que le roi accordait autrefois à M. de Villars, je ne demande pas mieux, j'applaudirai même, si vous le voulez, des deux mains....Mais vous donner ma petite-fille!

—Mme de Farges m'aime!

—C'est bien possible. Qu'elle oublie donc que je suis le chef de la famille. Qu'elle passe outre. Ah! bon Dieu, elle n'aura pas à s'en repentir beaucoup. On a vu plus fort que cela depuis un certain temps. Je lui octroierai tout simplement ma malédiction et nous n'en parlerons plus.

—Vous savez bien, monsieur le marquis, que Mme de Farges vous respecte et respecte en vous le souvenir de son père...

—Son père, monsieur, n'eût jamais consenti, à ce que sa noblesse s'unît à une bâtardise!

—Allons, dit brusquement Solignac, encore une fois, c'est assez, monsieur le marquis! Pas un mot de plus! Il n'appartient même pas à la vieillesse et à l'honneur d'insulter un homme qui porte le poids de la faute des siens! Vous me refusez la main de la femme que j'aime! Vous faites le malheur de deux êtres à la fois? A votre aise! C'est Mme de Farges elle-même qui vous dira ce que couteront peut-être votre folie, votre orgueil et votre entêtement!

—Malepeste, dit le marquis furieux, lorsque Solignac fut sorti, voilà un *m'sieu* que j'aurais fait admirablement bâtonner il y a quarante ans! Mais a-t-on jamais vu! croire qu'il va épouser ainsi une Navailles!....Et cette petite linotte qui s'éprend de ce bellâtre et qui refuse un Olona!....Du diable si le monde ne danse pas la plus folle des sarabandes....On ne sait où vont les choses, palsembleu!

Solignac ne dit qu'un mot à Louise:

—Je n'ai connu ni mon père, ni ma mère; Solignac est le nom du village où je suis né. Mais ce nom, que l'ennemi connait et que mes soldats honorent, ne suffit pas au marquis de Navailles. Le bâtard disparait, puisqu'il le faut. Vous ne me reverrez jamais. Adieu!

—Allons donc! fit Louise. Au revoir!

Solignac parti, elle alla droit à M. de Navailles:

—Vous savez frapper droit et juste, dit-elle à l'aïeul. Vous avez fait deux malheureux aujourd'hui.

—Quoi! vous aussi? Ah! en vérité....

—J'aime M. de Solignac autant que je détestais M. d'Olona, votre protégé, et j'espère monsieur le marquis, que vous reviendrez sur votre résolution!

—Moi!

—Vous!

—Jamais, par ma foi!....Solignac! Solignac! *Qué que c'est que ça*, Solignac? Demandez à Lanjallais. "Un bourg!" voilà tout, un bourg! Vous ne prétendez pas épouser un bourg!

—Je prétends être heureuse avec le plus loyal des hommes!

—Oui-dà! Eh! bien, soyez heureuse en dépit de moi!.... Vous êtes majeure!.... Est-ce que votre Code civil ne vous permet pas d'envoyer aussi des actes,—comment dit-on? *respectueux*! le joli mot! aux grands-pères comme aux pères? Je n'en sais rien, mais je sais que si vous vous mariez vous vous marierez sans moi et qu'au nom de votre père....

—Ah! vous savez bien que ce souvenir m'arrête!

—Et il ne manquerait plus que cela!... Mais tenez, encore s'il avait un nom, vous entendez, un nom, votre paladin.... mais Solignac! Je comprendrais Durand, Leblanc, Lenoir, Levert...., mais Solignac!

Louise sentit qu'il valait mieux, pour le moment, laisser le vieillard à ses idées. Elle fit cependant connaître à Solignac le résultat de l'entretien. A son avis, il y avait là, dans cette dernière objection du marquis, une sorte d'espoir entrevu.

—Un nom! dit Solignac avec amertume .... Je puis bien conquérir tous les grades, donner mon sang, donner ma vie, mais avoir un nom, c'est là comme une impossibilité formidable! Ah! sottise humaine! fatalité de la naissance! Ayez du courage, de la bonté, de l'amour, vous n'en serez pas moins un bâtard!.... un bâtard!

Et il songeait.

Le colonel était revenu trop profondément triste de sa visite à M. de Navailles pour que Mlle de la Rigandie ne s'aperçut pas du changement qui s'était produit dans l'humeur du jeune homme. Elle essaya de l'interroger, mais elle se heurta, fort étonnée, contre un silence absolu et morne.

—Holà! se dit-elle en grattant son long nez, il y a donc là quelque chose de grave? Et que signifie? Bah! ajouta-t-elle. je suis bien curieuse d'apprendre ce qu'il a! Je le suis assez fine, pour le contraindre à me tout avouer!

Elle se montra, en effet, fort habile: elle prit, comme on dit, Solignac par les sentiments. Elle l'aimait assez, lui dit-elle, pour qu'il pût se fier à elle. Elle lui avait assez prouvé son attachement pour qu'il dût un peu lui livrer ses confidences, le secret de son chagrin.

—Ah! mon cher enfant, sachez que l'ingratitude est une vilaine chose et que je ne mérite pas que vous me payiez de cette monnaie-là. Car enfin, dites-vous bien que sans moi......

—Oui, fit Solignac, sans vous je serais un enfant perdu, sans soutien et sans force, et je n'aurais sans doute pas pu, même avec tout mon dévouement, conquérir mes épaulettes. Je sais cela, et c'est cela justement que le marquis de Navailles a eu soin de me rappeler.

—Ah! très bien, nous y voici, dit Mlle de la Rigandie. Je crois que je vais commencer à comprendre. Vous avez demandé à M. de Navailles la main de Mme de Farges?

—Oui, répondit Solignac.

—Et il a refusé?

—Nettement.

—Voyez-vous cela! Sous quel prétexte, je vous prie!

—C'est ce que je ne voudrais point redire, fit Solignac, car le mot qu'il a prononcé me brûle les lèvres en passant!

Il ne remarquait pas le changement presque soudain qui s'était fait chez Mlle de la Rigandie. Les yeux bleu-faïence de la vieille fille pétillaient d'une flamme courroucée. Elle caressait son menton osseux de ses grandes mains maigres, puis elle se tirait les doigts avec impatience et en faisant machinalement craquer les phalanges sèches.

Il se passait évidemment quelque chose sous ses cheveux jaunes et dans ce crâne au front chargé de taches de rousseur.

—Voyons, voyons, dit brusquement Mlle de la Rigandie. Il s'agit de bien s'expliquer. Le vieux sot aurait-il été insolent? Qu'a-t-il dit? Ah! vive Dieu, mon enfant, j'entends que vous me l'appreniez et j'ai le droit de le savoir!

—Eh bien! dit Solignac en retrouvant toute sa colère et en ressentant de nouveau toute sa douleur, le marquis de Navailles m'a comme souffleté du nom qu'on donne à ceux qui n'ont ni parents, ni famille....Il le sait bien que ce nom de Solignac n'est pas le mien, mais celui du village limousin où vous m'avez recueilli.... Et quelle folie c'était à moi d'espérer devenir le mari d'une fille noble!....Mme de Farges à un Solignac? Une Navailles à un b....

—Taisez-vous. Ah! taisez-vous, mon enfant! interrompit avec élan Mlle de la Rigandie en étendant ses longs bras, presque suppliants cette fois, vers le colonel. J'entends, je comprends....Ne dites pas ce mot, Henri....ne le dites pas!....

Et reprenant soudain son humeur et sa pétulance habituelle:

—Quoi! il a osé, ce diantre de marquis, dit-elle....Vieux fou pétri de préjugés!... Je vous demande un peu!....Le colonel de Solignac ne vaut-il point tous les Navailles de la terre, morts ou vifs!....Et qu'a-t-il fait en ce monde, ce monsieur, pour oser faire la petite bouche quand on lui présente un héros?...M. de Navailles! Un débris du temps de Louis XV!...Ah! mangrebleu! c'est moi qui me charge de lui dire son fait!

—Vous?

—Moi! J'irai le trouver.... En vérité, une la Rigandie est d'une autre souche qu'un Navailles! Et s'il veut faire montre de parchemins et d'arbres généalogiques, j'en ai, moi, des rouleaux par centaines, que les Jacobins n'ont pas brûlés, et je lui montrerai ce que c'est que le pur sang des preux!

Elle allait et venait dans la chambre, arpentant le tapis de ses longues jambes, tandis que le petit Jack, le sajou, qui était entré, la regardait tout étonné, en poussant ses cris de souris ou d'oiseau.

Elle sonna tout à coup, d'un mouvement saccadé et ordonna qu'on apprêtât son équipage.

—Vous sortez? dit Solignac.

—Sur-le-champ!

—C'est peine perdue d'aller trouver M. de Navailles!

—Vous croyez? Eh bien, je ne crois pas! D'ailleurs, il me plait de m'expliquer avec lui! Mon enfant, je ne vous demande qu'une chose, ne sortez pas de l'hôtel, attendez-moi ici.... Dans une heure, j'apporterai des nouvelles et je serais furieusement étonnée si elles ne vous comblaient pas de joie!

La vieille fille sortit ainsi comme une folle et comme une folle aussi elle se présenta devant M. de Navailles, après avoir, en chemin, tourné et retourné dans sa cervelle tout ce qu'elle pourrait dire au marquis afin de le convaincre de sottise.

Le vieillard la reçut d'ailleurs avec le cérémonial que tout homme *se* doit à une femme,—"même quand elle ressemble à un os de seiche", songea le marquis après avoir dévisagé Mlle de la Rigaudie. Il lui demanda ensuite, avec sa politesse affectée, en quoi il pouvait lui être agréable et ce qui lui valait le plaisir et l'honneur d'une telle visite. Il connaissait, au surplus, Mlle de la Rigaudie et de réputation et pour l'avoir déjà rencontrée.

—Ma foi, monsieur le marquis, dit-elle, ce n'est pas à moi que vous devez ma visite, c'est à Mme votre petite-fille.

—Quoi donc! Encore Louise? songea le marquis.

Et il se mit aussitôt sur ses gardes.

—Le colonel Henri de Solignac vous a demandé la main de Mme la comtesse de Farges, et vous avez refusé de consentir à ce mariage.

—Oui, mademoiselle, répondit le marquis, dont les sourcils s'étaient froncés au nom de Solignac, et si le colonel persistait dans sa demande,—ce que je doute qu'il fasse—je persisterais dans mon refus.

—Tout de bon?

—Tout de bon, dit M. de Navailles, un peu étonné.

—Et que reprochez-vous au colonel, s'il vous plait?

—Pardieu, fit le marquis, je le lui ai assez franchement dit à lui-même pour qu'il me semble inutile de vous le répéter.... Etes-vous, d'ailleurs, chargée par lui d'essayer de renouer une négociation rompue? Etes-vous une amie, une parente fondée de pouvoirs? Alors, restons en là, mademoiselle, je vous fais ma revérence et je vous demande la permission de me retirer dans ma chambre de repos!

—Je suis ici ce que vous voudrez, répondit Mlle de la Rigaudie, mais je souhaite que vous me donniez de votre refus une raison valable!

(A continuer.)

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.
Pour l'hiver.
Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Passage $1 10 chaque voyage, y compris le trajet du chemin de fer.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,
Le beau steamer,
CAMELIA.
Transportant la malle des Etats-Unis, un marcheur et à basse pression,
capitaine Wm. Hannover,
partira, ainsi qu'il est dit ci-dessous, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.
Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
Il y a un restaurant à bord du steamer.
C. M. SORIA,
23 avril75—1an Au No 26 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.
Se raliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
JNO. JANNEY, 117 Commune et
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.
W. B. BROCKETT, agent,
18sept— Au No 38 de la rue des Magasins.

Opelousas.
Paquebot régulier des Opelousas.
Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
TENSAS,
remplaçant le Trenton.
W. BURTON, capitaine,
E. QUATREVAUX, commis.
Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
Connaissements jusqu'à Bayou Bœuf et bayou des Glaizes.
JAMES M. DOWLING,
No 25 de la rue Decatur.
25sept—

OPELOUSAS.
Départ régulier tous les Mardis à 5 h.
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau.
BERTHA.
H. H. Broad, capitaine, T. Jobin, commis.
Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER,
No 106 de la rue de la Commune.
Tout frêt pour le Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport ou Big Bend Landing.
5 août—

POUR LES OPELOUSAS.
Départ, tous les Mercredis, à 5 h. P. M.
Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
FLETA,
C. C. Picket, capitaine.
C. A. Mulhollan, commis.
Il prendra du frêt et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, et Bayou Bœuf ainsi que du frêt pour la Côte.
Le frêt du Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport et à Big Bend.
Le frêt du Bayou Bœuf sera débarqué à Washington.
26 nov—

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.
Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.
Pour Washington, Port Barré, Simsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.
Le bateau à vapeur ST-MARY,
d'un faible tirant d'eau
Capitaine F. Probst, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf et Bayou des Glaizes.
Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN,
No. 3, de la rue Tchoupitoulas.
18 déc—

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.
Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.
Pour Fort de Russey, Barbin Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur
BART ABLE.
R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, com.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
N. M. CARTER, 33 rue du Camp.
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune.
ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
3 déc—

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.
Le bateau à vapeur
IBERIA.
Capitaine Allen Jumel. Chas. Brusle, commis, en remplacement du LESSIE TAYLOR, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.
Un commis stationnera à la tête de la rue Bienville tous les mardis et vendredis pour recevoir son frêt. 12 mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.
Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS à 10 h. A. M.
Le nouveau bateau à vapeur
B. L. HODGE,
Capitaine JAS. P. McELROY.
Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,
23juil—3m No 20 de la rue du Canal.

Pour la Côte et le Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.
Deux voyages par semaine.
Jours de départ, tous les SAMEDIS à 5 P. M. et tous les MERCREDIS à midi.
Le bon bateau à vapeur
ST. JOHN,
F. BERGERON, Capitaine,
J. C. BERGERON, Commis.
Voyage de retour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
2 oct— No 20 de la rue Conti.

CHANGEMENT DE JOURS.
Paquebot régulier du Bayou Lafourche.
Le nouveau bateau
ROBT. YOUNG,
U. D. Terrebonne, Capitaine.
J. Daniel et F. Dalferes, commis.
Partira de la Nlle-Orléans, tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 heures P. M.
Retour—Part de Thibodeaux tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 6 heures A. M.
Le JEUDI le bateau ira jusqu'à Lockport.
11 nov—

Paquebot de la Cote et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.
Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.
Le bateau à vapeur
HENRY TETE.
Capitaine Jos. Ancoin,
M. H. Landry Commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M.
Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
B. RIVET et P. CHARLET,
16 juillet—1an 9 rue Conti.

BANQUE NATIONALE DE LA NLLE-ORLEANS.
A la clôture des affaires du 1 octobre 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$83,763 88
Tiré en sus	1,427 00
Bons des E. U. pour garantir la circulation	200,000 00
Autres actions, Bons et hypothèques	2,800 00
Dû par des agents de rachat et de réserve	8,377 83
Dû par d'autres banques nationales	6,296 51
Dû par des banques et des banquiers d'Etat	581 07
Propriétés foncières, mobilier et installations	10,000 00
Dépenses courantes et taxes payées	6,148 18
Primes payées sur bons des E-U	24,000 00
Chèques et autres items au comptant	290 40
Echanges pour le Clearing-House	20,065 91
Billets d'autres banques nationales	10,277 00
Petite monnaie y compris les nickels	945 06
Espèces	844 18
Billets Legal Tender	0,000 00
Cinq pour cent, fonds de rachats	9,00 00
Total	$714,922 01

PASSIF

Capital payé	$200,000 0
Surplus	1,000
Autres profits non partagés	2,803 44
Billets de la Banque nationale en circulation	178,280
Dépôts individuels	352,227 97
Certificats de dépôts payables sur demande	8,8 0 40
Certificats de dépôts à terme (time)	3,000 00
Dû à d'autres banques nationales	966 87
Dû à des banques et à des banquiers de l'Etat	2,793 83
Total	$714,922 01

Moi, John H. Pike, caissier de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau ci-dessus exact,
JOHN H. PIKE, Caissier.
Signé sous serment pardevant moi, ce 7 octobre, 1874. GEO. W. CHRISTY.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE
DE NEW-YORK AU HAVRE.
Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.
PEREIRE, Danré, samedi, 5 février.
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 19 février.
FRANCE, Trudelle, samedi, 4 mars.
LABRADOR, Sanglier, samedi 18 mars.
PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin)
Première cabine, $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires.
Billets aller et retour à prix réduits.
LOUIS DE BEBIAN
Agent, 55, Broadway, New-York;
ou à L. GRAND, Agent,
nov—1an Gallier Court, Lettre H. N. O.

BREME.
Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,
Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à Havane.
Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD
Partiront comme ci-dessous—
De Brême. de la Nlle-Orls.
Frankfurt... 25 déc. 4 Fév.
Hannover... 1 fév.
Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.
En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.
Sujets aux conditions définies ci-dessous.
PRIX DU PASSAGE
De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres....$150 en or.
Entrepont....36
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:
Chambres....$150 en or.
Entrepont....45
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres....$35 en or.
Entrepont....15
Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés
La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.
Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
3 août—1an Au No 41 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.
Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES,
Le steamer
NEW ORLEANS,
Geo. Dearborn, commandant
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse Jeudi, 17 Fév. à 8 h. A. M.
L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3 1/4 pour cent.
Passage....$50.
Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour frêt ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 61

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville — &c.
A dater du 7 DECEMBRE,
Le bateau à vapeur
BILLY COLLINS partira, du pied de la rue Bienville, à 7.45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.
Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 6 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.
Le frêt est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin.
C. E. PAYNE,
16déc— Agent-général.

LA LIGNE DE MOBILE.
LA GRANDE ROUTE POUR L'EST, LE NORD ET L'OUEST.
Via Louisville, via Atlanta et via St-Louis.
ELLE TRANSPORTE LA MALLE DES E. U.
Les trains arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:
Départ. Arrivée.
Exprès....7:0 A. M. | Malle....10:00 A. M.
Malle....5:00 P. M. | Exprès....9:30 P. M.
Chars palais de Pullman, tous les jours, pour Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore, SANS CHANGEMENT. Un seul changement en allant à New York et aux villes de l'Est. Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.
NORMAN JONES, Agent-général.
D. B. ROBINSON, Surintendant.
21 Nov—

THE MOBILE LINE.
THE GREAT THROUGH ROUTE TO THE EAST, NORTH AND WEST,
Via LOUISVILLE, Via ATLANTA, and Via St-LOUIS,
CARRYING THE U. S. MAIL.
Trains arrive and depart from depot, foot of Canal Street, as follows:
Depart. Arrive.
Express....7:30 A. M. | Mail....10:00 A. M.
Mail....5:00 P. M. | Express....9:30 P. M.
Pullman Palace Cars daily, to Louisville, Nashville, Lynchburg and Baltimore, WITHOUT CHANGE, and only one change to New York and Eastern cities. Ticket office, corner of Camp and Common Sts., opposite City Hotel.
NORMAN C. JONES, Gen'l Agt.
D. B. ROBINSON, Supt.
21Nov—

Chemin de Fer Pontchartrain.
L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.
Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.
Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—
Départs de la ville. Départs du Lac
6 heures A. M. — 7 1/2 heures A. M.
8 — 9 1/2
10 — 11 1/2
Midi — 1 1/2 P. M.
2 P. M. — 3 1/2
4 — 5 1/2
6
Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.
Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.
Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.
C. H. ALLEN, Surintendant-général.
5 mai—

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.
Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)
A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.
DEPARTS. ARRIVEES.
Express....7:20 A. M. | Express....12:30 A. M.
Malle....5:30 P. M. | Malle....10:00 A. M.
Le train d'agrément part le SAMEDI à 3 40 A.M. et arrive le DIMANCHE à 9.15 P. M.
CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST-LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.
Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.
Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R.Co. (Great Jackson Route.)
(From Calliope street Depot.)
From October 31, 1875, at 5 30 P. M.
DEPART. ARRIVE.
Express....7:20 A. M. | Express....12.30 P. M.
Mail....5:30 P. M. | Mail....10 00 A. M.
The accomodation train departs on SATURDAY at 3:40 A. M. and arrive SUNDAY at 9:15 P. M.
FULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.
Only one change of sleeping cars to Eastern cities.
Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.
Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.
LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.
Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.
Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour frêt sur marchandises expédiées pour ces points pourront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.
Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.
GEO. PANDELY, Surintendant.
Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.
Il ne sera point reçu de frêt au 5heures.
11mai— CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

Bureau du New Orleans City Railroad Company—124 rue du Canal—Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1876.—La consolidation du New Orleans City Railroad Company et du New Orleans, Metairie and Lake Railroad Company ayant été approuvée et ratifiée ainsi que le voulait la loi, les actionnaires de cette compagnie sont invités à venir, d'ici au QUINZE DU COURANT, souscrire aux mille actions qui doivent être émises d'après les articles de consolidation, à l'effet de prolonger la ligne de la rue du Canal jusqu'au Lac. Chaque porteur de treize de ces actions actuelles de cette compagnie aura droit à une nouvelle action dont il devra être payé vingt pour cent au moment de la souscription; le reste en trois versements de vingt-cinq pour cent, payable tous les mois.
C. C. LEWIS, Secrétaire.
4jan—1m

PAS DE REDUCTION,

Pas de Renvoi!

Tous les Lots

Payés en plein!

OCCASION SUPERBE

DE

Faire Fortune.

—LA—

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE LA LOUISIANE

—FERA—

A la Nouvelle-Orléans, Louisiane, Le SAMEDI 29 AVRIL 1876,

UN GRAND TIRAGE EN OR.

Gros lot - $100,000!

Un lot à chaque six billets!

3580 LOTS,

Le tout s'élevant à plus de

UN DEMI-MILLION EN OR!

Le tirage commencera positivement à Neuf Heures du matin, SAMEDI, 29 AVRIL 1876

A

La Nouvelle-Orléans.

Grand Concert Promenade

pour lequel les premiers artistes du pays ont été engagés et auquel chaque détenteur d'un BILLET COUPON aura droit d'ASSISTER GRATIS

VOYEZ LE PLAN!

PLAN EXTRAORDINAIRE!

20,000 BILLETS A $50.

LISTE DES LOTS:

Un gros lot	$100,000
1 lot	50,000
1 lot	20,000
1 lot	10,000
2 lots de $5000	10,000
4 lots de $2500	10,000
20 lots de $1000	20,000
50 lots de $500	25,000
1200 lots de $100	120,000
2000 lots de $50	100,000
LOTS D'APPROXIMATION:	
100 lots d'approximation de $200	20,000
100 lots d'approximation de $100	10,000
100 lots d'approximation de $75	7,500
TOTAL:	
3580 lots (en or) s'élevant à	$502,500

PRIX DES BILLETS:

Billet entier	50 00
Demi-billet	25 00
Dixième de billet	5 00
Vingtième de billet	2 50

En vente à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE LA LOUISIANE.

S'adresser Lock Box 692, au bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

ON PEUT PAYER EN MANDATS SUR LA POSTE, POUR LETTRES ENREGISTREES, EN MANDATS DE COMMERCE OU EN ENVOYANT L'ARGENT PAR L'EXPRESS.

Remarquez et souvenez-vous

Qu'au grand tirage en or,

Du 29 AVRIL 1876

TOUS LES BILLETS

—SONT—

Vendus pour des greenbacks

TOUS LES LOTS

—SONT—

Payés en Or.

On demande des agents pour tous les Etats, tous les comtés, toutes les villes et tous les villages de l'Union.

On exigera d'excellentes recommandations qui doivent invariablement accompagner les demandes d'emploi

—ADRESSEES A LA—

Compagnie de Loterie de la Louisiane

Nouvelle-Orléans, Lne.

Toutes vos lettres auxquelles on ne répondra pas seront considérées comme équivalant à un refus.
15mai—

ASSURANCES.

La Compagnie d'Assurance
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS,
Au coin des rues Canal et Camp.

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 janvier 1876.

CONFORMEMENT à sa Charte, la COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS publie l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes d'incendie	$455,328 93	
Primes de mer	62,839 56	
Primes de rivières	75,231 32	$593,399 81
En moins—		
Risques non expirés, le 31 décembre 1875	137,568 14	
Primes remboursées	34,972 22	$172,540 36
Montant net des primes		$420,859 45
A ajouter—		
Intérêts, sauvetages, etc		30,631 13
		$451,490 58
A déduire—		
Réassurances	$26,345 83	
Pertes par les incendies	$110,972 73	
Pertes sur mer	16,842 69	
Pertes sur les rivières	30,373 21—158,188 63	
Réfaction (rebate)	42,483 47	
Commissions aux agents	27,148 59	
Dépenses générales des agences	$7,739 12	
Dépenses générales du bureau local	27,900 00	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc	12,077 24— 47,716	
Taxes d'Etat et taxes de ville	29,294	331,177 80
Profits nets		$120,312 78
A déduire:—		
Dividende payé en août	$25,000	
Dividende déclaré	25,000— $50,000	
Réservés pour réclamations non réglées	15,000—	65,000 00
		$55,312 78

L'actif de la Compagnie est comme suit, aux taux de la place:

Propriétés foncières	$104,911 85
Billets garantis et hypothécaires	238,501 91
Actions et bons	93,074 50
Effets à recevoir	22,287 68
Primes en voie de recouvrement	73,487 09
Primes d'agences en voie de transmission	10,216 45
Dû par des compagnies d'assurances	4,137 61
Comptes en suspens	3,314 22
Divers débiteurs	7,213 70
Obligations des Etats-Unis—bons 5-20	58,822 61
En caisse	26,250 24
	$652,827 86

PASSIF.

Réservées pour risques non expirés	$137,568 14
Dividende déclaré	25,000 00
Dividende non collecté	10,086 25
Réservé pour les réclamations non réglées	15,000 00
	$187,654 39

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie d'assurance de la Nlle-Orléans.
J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 17 janvier 1876.
JOHN LEMONNIER, Troisième Justice de paix. Paroisse d'Orléans, Lne.

Le 13 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de payer le dividende intérêt semestriel de cinq pour cent sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayants-cause, le PREMIER LUNDI de février prochain.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.
Ernest Merilh, A. M. Bickham,
Placide Forstall, A. Schreiber,
H. Gally, J. Tuyes,
Chas. Lafitte, W. A. Bell,
W. Van Benthuysen, D. Fatjo,
Pierre Poutz, D. D. Rogers,
19jan—

Association d'Assurances
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.
Bureaux, 102 rue du Canal.

SIXIEME ETAT ANNUEL

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1876

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes sur les risques de feu	$350,536 87	
Primes sur les risques de mer	65,189 82	
Primes sur les risques de rivières	31,724 51	
Total		$450,7
En moins		
Primes sur risques non expirés	$120,661 47	
Primes remboursées	1,951 60	$122,613 07
Primes nettes acquises		$328,137 73
A ajouter:		
Intérêts	$9,185 35	
Profits et pertes	5,369 40	
Primes sur l'or	254 92	14,800 67
		$342,9 40
Pertes payées		
Sur les risques de feu	$93,741 65	
Sur les risques de mer	15,954 27	
Sur les risques de rivière	6,802 83	
Pertes en litige	5,812 00	
Pertes non ajustées et ajustées et non échues	72,481 46	142,792 11
Réassurances	16,810 42	
Réfaction (rebate)	31,518 98	
Commissions d'agences	27,339 65	
Dépenses d'agences	7,780 54	
Taxes et Licences	10,568 50	
Dépenses de bureau	27,062 67	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc	6,647 16	
Frais de Cours et d'avocats	47 52	270,267 94
Bénéfice net		72,67 7

ACTIF.

En caisse		
Dépôt au Germania Natl. Bk.	$51,890 87	
" " Louisiana Natl. Bk.	20,324 61	
Dépôt spécial au Germania National Bank	6,500 00	
En mains d'agents aux E. U. et en Europe	11,003	
Certificats de dépôts au New Orleans National Banking Association, $92,903 42 évalués à	27,871	
Certificats de réclamations reconnues par le New Orleans National Banking Association, $161,122 73, évalués à	48,333 73	
Effets à recevoir pour primes	7,580 93	
Prêts sur hypothèques	149,573 22	
Prêts sur nantissements	21,324 94	
Effets à recevoir	18,931 80	
Bons	32,413 88	
Actions	23,556 78	
Primes en voie de recouvrement	41,638 42	
Propriétés foncières	24,174 77	
Dû par divers	11,814 99	
Bons des Etats-Unis	11,560 75	$555,524

PASSIF,

Capital payé en plein, (actions de $30)	$295,650 00	
Effets à payer	,666 6	
Dividendes de 1872, 1873 & 1874 non réclamés	544 50	
Primes sur risques non terminés	120,661 47	
Pertes non réglées	29,283 46	
Dû à divers	7,008 84	
Fonds de réserve	11,029 07	482,854 01
Surplus		$72,670 57

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.
G. LANAUX, Secrétaire. MEL. MUSSON, Président.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans
Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce quatorzième jour de janvier 1876.
G. LEGARDEUR, JR., Notaire Public.

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 12 janvier 1876, il a été RESOLU de payer, à partir du 25 courant, les Dividendes suivants:

1o Un dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874, sur le capital de $30 par action;

2o Un dividende de dix pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1875, en sus de la réfaction (rebate) de 15 pour cent ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant BRUT de leurs primes;

3o De porter au Fonds de réserve (15 0/0) quinze pour cent de la balance des Profits de primes, à investir en sécurité du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte.

MEL. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

DIRECTEURS,
A. J. GOMILA, PIERRE LANAUX,
I. K. SMALL, L. J. WEBSTER,
J. B. CAMORS, E. M. SCOTT,
E. F. GOLSAN, LS. SCHNEIDER,
J. PLAISENT, JOHN LEISY,
HY. ABRAHAM, M. MUSSON,
18 janv—1m

ASSURANCES

Dix-huitième tableau annuel de la compagnie d'assurance HOPE de la Nouvelle-Orléans.

Bureau No 125 rue Commune.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues au 31 décembre 1875		$177,707 87
Sur les risques d'incendie	$127,543 00	
Sur les risques maritimes	17,746 78	
Sur les risques de rivière	32,418 09	177,707 87
Pertes payées dans la même période:		
Sur les risques d'incendie	23,772 46	
Sur les risques maritimes	4,625 61	
Sur les risques de rivière	17,840 05	46,238 12
Moins réfaction (Rebate)	20,976 06	
Taxes et licences de ville et d'Etat pour 1874 et 1875	15,315 50	
Réassurances	16,674 22	
Primes remboursées	1,066 91	
Loyer	3,807 61	
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins	13,608 55	71,439 15 117,677 27
Profits		$60,030 60
Réserve pour les risques non expirés au 31 décembre 1875	$25,969 40	
Réserve pour pertes en suspens	1,851 12	
Dividende de 10 pour cent déclaré ce jour	20,000 00	
Réserve pour dépréciation sur l'actif de la Compagnie	12,210 08	
	$60,030 60	

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville		$49,323 77
Prêts sur nantissement		28,337 16
Effets pour primes à courte échéance		7,295 31
Actions de banque et autres actions		31,540 25
Biens fonciers		34,324 37
Prime en voie de perception		23,663 90
En banque	$84,738 88	
Balance dans la banque d'Amérique	542 96	85,280 84
Total de l'actif		$260,030 60

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
HENRY PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce dix janvier 1876.
M. T. DUCROS, Notaire Public, No 18 rue Royale.

A une assemblée des Directeurs tenue ce jour, il a été
Résolu qu'un Dividende comptant de DIX POUR CENT sur le Capital de la Compagnie, provenant des profits au 31 décembre 1875, soit déclaré, et payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
11janv—

Compagnie d'Assurance Mutuelle
—DES—
Marchands de la Nlle-Orléans.
104.........rue du Canal.........104

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de la Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirées de née précédente:		
Sur risques de feu		$589,621
Sur risques de mer		32,556 10
Sur risques de rivières		55,963 08
Total des primes		$678,180 22
En moins, primes non expirées		121,488 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875		$556,692 22
Pertes payées—		
sur risques d'incendie	$257,344 41	
Sur risques de mer	47,762 44	
Sur risques de rivières	22,344 65	
	$327,474 90	
Taxes	35,609 98	
Réassurances et primes remboursées	26,849 72	
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt	54,930 07	
		$454,260 67
Profit		$102,431 55

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$282,814 42
Bons de la ville	216,110 00
Actions de banques, chemin de fer et autres	73,611 80
Billets garantis par hypothèque et gages	327,279
Effets à recevoir	53,917
Primes en voie de recouvrement	94,404
Bons de l'Etat	650
Actions d'assurance	19,124
Actions du Valley Dry Dock Company	10,400 00
Bons hypothécaires du [illegible] Association	00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall	5000 00
En caisse	106,587 29
	$1,223,899 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
PAUL FOURCHY, Président.
W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.
JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:
P. Maspero, Ed. Toby,
D. Fatjo, P. Fourchy,
S. Z. Relf, M. W. Smith,
L. F. Generes, J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix, J. M. Allen,
Chas. Lafitte.
18juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL
—DE LA—
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.
23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$201,308 60	
Primes de mer	42,344 83	
Primes des rivières	112,114 32	—$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		278,187 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—		
Sur risques d'incendie	$63,347 68	
Sur risques de mer	15,447 32	
Sur risques de rivière	55,553 91	—$140,348 89
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c.	73,705 33	—214,054 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital)		$62,132 12
L'actif de la compagnie est comme suit:		
Effets à recevoir	$43,674 01	
Prêts sur bons et hypothèques	55,943 22	—$99,617
Prêts sur actions, sur demande	137,639 58	
Argent en banque	63,089 96	—200,629 54
Propriétés foncières		118,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres		153,581
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c.		37,814 1
Total de l'actif		$610,391 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.
Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.
WM. H. HOLMES, Seconde Justice de paix. Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.
Thomas A. Adams, Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke,
John Phelps, Isaac Thompson,
Henry Abraham, P. N. Strong,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
Edward J. Gay, John M. Sandidge,
Simon Hernsheim, Simon Forcheimer,
Joseph B. Wolfe, B. R. Post,
Edward Pilsbury, John E. King,
Fred'k Camerden, J. L. Harris,
Andrew Stewart, Joseph Stone,
George Martin, Alfred Moulton,
L. C. Jurey, Edward Nalle,
George W. Sentell, A. Levi.
24mai—

DONATIEN AUGUSTIN,
Register in Bankruptcy.
Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.
Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1869.
Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lobrano and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.
Residence No 163 Esplanade Street.

ASSURANCES.

NEUVIEME ETAT ANNUEL
—DU—
FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,
37.........Rue Carondelet.........37
Nlle-Orléans, 20 mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.

Sur risques d'incendie	$380,073 83	
Sur risques de rivières	231,229 76	
Sur risques de mer	24,116 41	—$635,419
En moins—		
Primes non expirées le 30 avril 1875	$89,742 00	
Primes remboursées	9,925 60	— 99,667
Montant net des primes		$535,7
PERTES PAYEES, SAVOIR:		
Sur risques d'incendie	$134,367 20	
Sur risques de rivières	128,482 58	
Sur risques de mer	8,320 65	—$269,170
Réassurances	14,369 62	
Réfaction (rebate)	15,492 81	
Taxes d'Etat et de Ville	22,518 46	
Dépenses brutes, bureau local et agences	32,699 81	
Profits et pertes	16,021 40	—$390,582
Balance		$145,169
En plus, intérêts, escompte et épargnes reçus		105,054
		$250,224
En moins, 1er intérêt semi-annuel sur le capital payé et le second dû		110,000
Bénéfices net		140,224 52
En moins—réserves pour diminution de valeur des placements		23,094 54
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et les primes non expirées de 1873-4		$117,130
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
En caisse	$294,432 15	
Comptes en voie de recouvrement	60,328 47	
Effets à recevoir, pour prêts sur actions et bons	522,972 04	
Effets à recevoir à courtes échéances	28,011 45	
Actions de banques et autres actions	218,109 55	
Actions de chemins de fer de la ville	79,549 66	
Bons de la ville et autres bons	110,661 56	
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana	5,000	
Bons de l'Odd Fellows Hall Association	5,000 00	
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs	2,000 00	
Propriétés foncières	60,135 00	
PASSIF:		
Capital	$1,100,000 00	
Réserves pour risques non expirés	89,742 2	
Dividendes non payés (y compris dividendes d'intérêt et de prime du 30 avril 1875	177,655 23	
Ca suel (surplus	118,818 65	— 1,486,215

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment pardevant moi, ce 21 mai 1875.
EDWARD IVY, notaire public.

Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie (1,100,000) et un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux Actionnaires ($471,769 55) du montant net de leurs primes participantes de l'année expirée le 30 avril 1875 et les primes participantes non expirées de l'année expirée le 30 avril 1874.
ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Sect. MOSES GREENWOOD, Vice-Président

DIRECTEURS:
Moses Greenwood, R. M. Walmsley,
W. A. Johnson, A. Brittin,
John I. Noble, A. H. May,
John Chaffe, S. H. Snowden,
Richard Milliken, T. Lytt. Lyon,
Samuel E. Moore, Wm C. Raymond,
J. E. Warren, James S. Prestidge,
R. T. Buckner, Samuel H. Boyd,
Saml. Friedlander, Joseph McElroy,
A. A. Yates, E. K. Wheelock,
John I. Adams, Cyrus Bussey,
Isaac Scherck, Wm J. Behan,
R. F. Eshleman.
22mai—1m

APPORT SUR L'ETAT
—DU—
STATE NATIONAL BANK,
A LA NOUVELLE-ORLEANS,
ETAT DE LA LOUISIANE.

A la clôture des affaires du Vendredi, 1er octobre 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$1,169,456 9
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation		556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques		35,691 75
Dû par des agents (approuvés) de réserve		111,145 12
Dû par d'autres banques nationales		21,355 50
Dû par des banquiers et des banques d'Etat		79,078 96
Propriétés foncières, mobilier et installations		146,174 27
Dépenses courantes et taxes payées		19,643
Primes payées		55,600
Echanges pour le Clearing House	$162,422 29	
Billets d'autres banques nationales	8,159 00	
Petite monnaie (y compris les nickels)	1,300 06	
Espèces	32,232 35	
Billet legal tender	153,466 00	352,579 71
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis pour cent des billets en circulation		25,000 00
Total		$2,571,756 02

PASSIF.

Capital payé		$550,000 00
Surplus		38,550 84
D'autres profits non partagés		35,890 82
Billets de banque nationale non-rachetés		500,000 00
Dividendes non payés		2,589 79
Dépôts individuels sujets à des chèques	$962,702 86	
Certificats de dépôts sujets à demande	2,000 60	
Chèques certifiés	32,013 01	
Chèques du caissier non payés	100 00	996,815 87
Dû à d'autres banques nationales		59,435 29
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat		81,430 47
Total		$2,571,756 02

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite banque, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre 1875.
THEO. GUYOL, Notaire Public.
Exact—témoins
ALF. MOULTON, W. T. BLAKEMORE, SAM'L FRIEDLANDER. } Directeurs.
12oct—1

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		$1,791 70
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		5,345 38
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	$5,499 95	
Escompte de billets payés avant l'échéance	247 71	
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière	1,281 48	
	$7,024 14	
Bénéfice net	112 94	
	$7,137 08	$7,137 08

L'actif de la Société est comme suit.

Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur	$94,906 77 1/2	
Propriétés foncières	9,450 22	
Comptant: A la banque nationale de l'Etat	$1,681 41	
Currency des Etats-Unis	144 28 1/2	1,810 67 1/2
Effets à recevoir	7,160 15	
Divers débiteurs	590 77	
Installations	1,000 00	
Intérêt courant	255 88	
		105,173
Actions payées en plein	79,150 00	
Actions payées en partie	3,792 35	
Scrip	4,830 00	
Dividende No 1 non-réclamé	127 20	
Effets à payer	400 00	
Divers créanciers	462 70	
Surplus de l'actif	16,470 22	105,173 07

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.
J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 22 octobre A. D. 1875.
G. LEGARDEUR, JR., Notaire public.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE........$500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt		$334,876
Pertes, dépenses, taxes	$125,888 76	
Fonds de réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent	59,626 54	
		255,515 20
Bénéfice net		$79,361 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE		
Actions, bons, prêts et effets à recevoir		$409,870 0
En caisse et primes en voie de recouvrement		129,775 71
		$539,646 71

Dividende payé sur actions DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie No 41 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.
JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—
JNO. G. GAINES, JAS. I. DAY,
ED. HART, LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP,
HUGH WILSON, JAMES BYRNES,
R. B. [illegible], J. L. HARRIS,
A. BALDWIN, W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY, L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR, ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER, SCOTT McGEHEE,
J. WEIS, GEO. JONAS,
R. W. TAYLOR, D. FATJO,
J. A. MORRIS, T. L. AIREY,
[illegible]—au 1er janvier.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL.

Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1872:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1872, y compris les risques non terminés de 1872		$183,221
Primes sur les Risques de feu	$120,490 18	
Primes sur les Risques de rivières	23,511 [illegible]	
Primes sur les Risques de mer	38,721 19	
Moins les primes rendues	2,737 [illegible]	
Moins les primes sur Risques non terminés en [illegible]	30,887 08	34,[illegible]
Primes nettes pour l'année 1873		$14[illegible]
[illegible] pour l'année 1872		[illegible]
		$136,[illegible]
Pertes payées durant la même période:		
Sur les Risques de feu	$30,957 [illegible]	
Sur les Risques des rivières	10,[illegible]	
Sur les Risques de mer	25,7[illegible]	
Réassurances		
[illegible]		
Réfaction au lieu de scrip, déduites et Profits et Pertes, moins le compte de [illegible]	18,951 81	
[illegible]	25,757 [illegible]	
Intérêt dû sur les scrips non encore payés	4,909	
	$54,965 [illegible]	
Moins escompte et intérêts	25,6[illegible]	21,371
		$156,[illegible]
Pertes non réglées		[illegible]
		$156,[illegible]

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse	$29,[illegible]
Effets à recevoir [illegible] prêts et sur gages	[illegible]
Effets à recevoir [illegible] Primes	[illegible]
Effets à recevoir en voie de recouvrement	$82,[illegible]
Propriété foncière	51,06[illegible]
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans	[illegible]
Actions de Banque	64,100 [illegible]
Actions de la Compagnie Valley Dry Dock	4,000 [illegible]
Actions du Harbor Protection Company	[illegible]
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés	1,300
Bons I. O. des O. F. Hall Association	[illegible]
Actions de Compagnie d'assurance	[illegible]
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association	[illegible]
Compte suspendu de Bons de l'Achat	[illegible]

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. BROTHER, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.
ANDREW HERO, Notaire Public.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De la situation annuelle de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875		
Primes d'incendie		$90,334 55
Primes sur les rivières		13,966 58
Primes maritimes		9,042 42
		112,[illegible] 35
Moins primes remboursées		7,[illegible]
		$110,087 78
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	$22,[illegible]	
Pertes sur les rivières	16,4[illegible]	
Pertes sur mer	[illegible]	
	$39,427 [illegible]	
Réassurances	4,[illegible]	
Loyer	2,500 00	
Taxes	[illegible]	
Réfaction (rebates)	10,277 [illegible]	
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt	6,497 [illegible]	
Réserve pour risques non terminés	27,171 [illegible]	93,80[illegible]
		16,26[illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Prêts garantis par [illegible]	5,739 67	
Prêts garantis par hypothèque	51,006 1[illegible]	
Effets à recevoir pour primes	12,460 [illegible]	
Actions, bons et autres obligations	143,[illegible]	
Propriétés foncières	5,447 2[illegible]	
Primes en voie de recouvrement	15,1[illegible]	
En caisse	27,03[illegible]	
	$24[illegible]	

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. CHIAPELLA, Président.
J. McCRAWFORD, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Signé sous serment, pardevant moi [illegible] mai 1875.
JAS. FAHEY, Notaire Public.
Le Conseil de Direction a déclaré un dividende [illegible] par action, payable [illegible]

Compagnie d'Assurance TEUTONIA

[illegible] No 111 de la rue [illegible]

—Assure contre—
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES
Aux plus Bas Taux du Tarif.
[illegible] BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
[illegible] STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues	$15[illegible]
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$34,9[illegible]
Réassurances, réfactions [illegible], dépenses, etc.	[illegible]
	124,[illegible]
	$3,[illegible]
Total de l'Actif	$794,[illegible]

DECLARE:
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 5 pour cent.

DIRECTEURS.
[illegible] Abraham, S. Katz, Louis Schneider,
A. [illegible] Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt,
N. [illegible] Th. Lilienthal, B. [illegible],
[illegible], E. F. Del Bondio, G. H. [illegible],
Isaac Scherck, H. Eicke, [illegible],
J. B. Schwartz, Chas Engsfeld, H. [illegible],
Louis Schwartz, M. Frank, F. [illegible],
K. Wohlenbach, H. R. Gogreve, F. Rodan,
[illegible]